

Fiche de poste d'Adjoint Technique - CRS 45 CHASSIEU

| IDENTIFICATION DU POSTE | |
|-------------------------|--|
| Intitulé du poste | Adjoint technique – Agent de restauration |
| Adresse du Site | CRS 45 CHASSIEU 10, route de Lyon 69680 CHASSIEU |
| Horaires | <u>Régime Mixte :</u> 1 / A résidence : Vacation 08H06 (Matin ou Après-midi). 2 / En déplacement : Vacation 07H48 (tableau de service / heures supplémentaires rémunérées). |
| Congés + Repos | 25 Congés Annuels + 2 jours supplémentaires (sous conditions). 18 Congés RTT + 11 jours repos RTT. 15 Congés Fériés + 3 jours Repos Fériés. Jours supplémentaires de repos en compensation des déplacements |

| DESCRIPTION DU POSTE | |
|-------------------------------|--|
| Missions principales du poste | <p>Seconder les personnels cuisiniers ;</p> <p>Sortir les denrées pour la préparation des menus ;</p> <p>Participer à l'élaboration et la confection des repas ;</p> <p>Respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur ;</p> <p>Dresser les couverts, approvisionner une chaîne de distribution, servir en salle à manger ou lors de réceptions, effectuer la livraison des repas ;</p> <p>Nettoyer la vaisselle et les matériels de cuisine ;</p> <p>Entretenir les locaux (cuisine et salle à manger).</p> |
| Spécificité du poste | <p>Déplacement sur tout le territoire français, en semaine et week-end. Permis B souhaité. Hébergement et repas pris en compte en déplacement.</p> |

| COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE | |
|------------------------------------|--|
| Savoir-Être | <p>Faire preuve de rigueur et de méthode.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'adapter. - Savoir accueillir. |
| Savoir-Faire | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Savoir appliquer la réglementation.</i> - <i>Savoir s'organiser.</i> - <i>Savoir travailler en équipe.</i> |
| Rémunération | <p>Salaire brut mensuel de base : 1707,21 €</p> <p>RIFSEEP Groupe 2 : 351 € brut mensuel.</p> <p>Indemnité de résidence : 25,12 € brut.</p> <p>Supplément familial pour enfant de moins de 16 ans ou poursuivant leurs études au-delà de 16 ans : 1 enfant 2,29 € / 2 enfants 76,29 €</p> |
| Rémunération accessoire | <p>Heures supplémentaires : 11,26 € Brut (coefficient de majoration jusqu'à 200 % selon l'horaire et la journée).</p> <p>Indemnité de déplacement (IJAT) : 45,32 € brut par jour (défiscalisé).</p> <p>Complément Indemnitaire Annuel (CIA) possible.</p> |

| | |
|-----------------------|---|
| Evolution de carrière | <p>Avancement au choix.</p> <p>Accès aux concours techniques ou administratifs de catégorie C ou B.</p> |
|-----------------------|---|